



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## budget et réforme de l'État : services extérieurs

Question écrite n° 107315

### Texte de la question

Dans le cadre des suppressions d'emplois prévues dans la fonction publique, le Gouvernement a décidé que les services douaniers verraient une réduction de 600 postes. Parmi les arguments invoqués, figure l'idée, savamment entretenue, que l'activité douanière serait nuisible au commerce, nuisible à la compétitivité de nos ports. Il faudrait accroître la fluidité de la circulation des marchandises, mais, dans le même temps, ne faut-il pas assumer les conséquences de la mondialisation et des délocalisations massives qui se sont produites ces dernières années et qui devraient entraîner un plus grand contrôle des produits importés ? Le respect des normes de sécurité relève d'un contrôle à l'importation et notre pays est garant de la qualité des produits, vis-à-vis de nos concitoyens, mais aussi des autres pays européens, du fait du marché unique. Or, sur les deux millions de conteneurs ayant transité au Havre en 2005, il apparaît qu'un pour mille, environ, a fait l'objet d'un contrôle. Voilà qui relativise la gêne occasionnée quant à la fluidité des trafics, mais qui doit aussi interpeller sur la conformité de plus de 99 % des marchandises. Par ailleurs, les transferts d'autres missions de la douane, comme celle qui touche à la recette des transports routiers, ne vont-ils pas pénaliser les plus petites structures, les PME ? Sans oublier le droit de la navigation de plaisance, transféré à Caen, alors que Le Havre a fortement développé l'activité voile. Le Gouvernement argue d'un caractère expérimental pour tenter de justifier ce démantèlement du service des douanes. Mais comment croire qu'un retour en arrière serait possible, si un constat d'échec était dressé, tant la mise à mal est large et profonde. M. Daniel Paul demande donc à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État non de ne pas moderniser le service des douanes, mais au contraire de le mettre en capacité de mieux répondre aux exigences de sécurité de notre pays et de l'Europe et pour cela de ne pas le faire dépendre d'une politique dogmatique de réduction des emplois et des coûts.

### Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects s'est engagée dans une importante démarche de modernisation afin de renforcer son efficacité, d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur et de développer sa capacité de lutte contre les grandes fraudes en préservant une présence adaptée de ses services sur l'ensemble du territoire. Amorcé en 2002, ce processus, qui participe de la réforme de l'État, a concerné tous les secteurs d'activité de la douane : contributions indirectes, surveillance terrestre et maritime, renseignement et administration générale. La réforme du dédouanement vient parachever ce mouvement. Chaque réorganisation importante initiée au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est menée selon une méthodologie éprouvée : tout d'abord, une consultation de l'ensemble des acteurs concernés, très souvent suivie d'une expérimentation puis d'une évaluation, et enfin seulement, d'une généralisation, si les résultats sont concluants. Depuis plus d'un an, une réflexion a été engagée avec les agents et les principaux opérateurs économiques et fédérations professionnelles concernés afin d'envisager les adaptations à apporter au dédouanement français, placé de fait dans une situation de concurrence avec ses homologues européens et contraint de prendre en compte la dématérialisation des formalités prônée par la Commission. La situation n'est en effet pas favorable pour notre pays : un audit mené récemment sur le traitement douanier des grands opérateurs du commerce international montre une augmentation du dédouanement à l'étranger pour des

produits destinés à la France. Dans ces conditions, la reconquête de ces flux est un impératif stratégique pour promouvoir l'attractivité des plates-formes portuaires et aéroportuaires françaises et permettre ainsi d'y maintenir et développer des activités logistiques en France, sources importantes d'emplois. Ce défi est d'autant plus important pour la région douanière du Havre qu'elle subit une concurrence intense en matière de dédouanement de la part d'opérateurs travaillant au plus près des grandes plate-formes logistiques et aéroportuaires belges ou néerlandaises : 60 % du trafic dédouané hors de France l'est en Belgique et aux Pays-Bas. Ce diagnostic posé, la réflexion se prolonge désormais par une phase d'expérimentation qui vise à évaluer concrètement, dans certaines circonscriptions, les orientations envisagées. La direction régionale des douanes et droits indirects du Havre participe à cette expérimentation, la dimension internationale de sa plate-forme portuaire la désignant naturellement pour y tester plusieurs composantes de la réforme, dont le rythme de réalisation fera l'objet d'un débat local. La mise en service du plan Port 2000, effective depuis avril dernier, et la préparation de l'opération Port 2020 ouvrent de surcroît des perspectives de développement considérables auxquelles la douane doit apporter des réponses adaptées. Dès 2007, un nouveau système informatique de dédouanement permettra ainsi aux opérateurs d'effectuer leurs formalités en ligne, à partir d'un simple accès à Internet. Outre une réduction importante du coût de revient du dédouanement, ce nouvel outil facilitera les opérations de contrôle, par une meilleure analyse de risques et un meilleur ciblage des opérations. Cette approche qualitative des contrôles permettra de libérer plus rapidement les marchandises importées, en sélectionnant un nombre limité, mais mieux ciblé, d'opérations à contrôler tout en optimisant les délais de traitement des flux non sélectionnés. La surveillance des mouvements portuaires sera également renforcée à l'appui des brigades présentes sur le site dont les effectifs et les moyens de détection ont été significativement augmentés afin de faire face au développement du trafic de conteneurs. À ce titre, l'intensification de la lutte contre la fraude constitue bien l'une des priorités d'action de la douane inscrite dans le contrat pluriannuel de performance souscrit pour la période 2006-2008.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Paul](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (8<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 107315

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** budget et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** budget et réforme de l'Etat

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 2006, page 10736

**Réponse publiée le :** 2 janvier 2007, page 94